

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 26 (1941)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et rédaction :

Tél. 2.73.81

UNION SUISSE DES CAISSES DE CREDIT MUTUEL, St-Gall.

Impression :

Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne — Tél. 2.83.90

Le dévouement dans nos Caisses Raiffeisen

Dans une petite brochure, parue il y a quelques années, et intitulée « Le salut du paysan par la Caisse Raiffeisen » on y lit cette heureuse déclaration : « Les Caisses Raiffeisen » enseignent le dévouement. Ce sont » partout, pour promouvoir ces institutions, des citoyens ayant l'instruction, » l'aisance, du loisir et qui mettent » tout cela au service des autres, braves » vant les ennuis, les obstacles, les critiques ; et ces hommes sont sans visées » politiques et égoïstes, car la popularité, ils le savent d'avance, ils en » ont chaque jour la preuve, ira à d'autres, » aux intriguants, aux stériles, aux nuisibles, et sans but de lucre non » plus, car l'administration est gratuite. » Puis, quand ils ont fondé l'institution, » ils l'administrent avec abnégation, » sans compter leur peine. Et à ces » hommes est apprise cette science » bienfaisante que résume l'inscription » gravée sur le marbre d'un disciple » d'Ozonam : **Travailler pour les autres non pour soi.** » Mais vous allez dire que tout cela est bien beau en théorie, mais impossible en pratique. Le désintéressement n'est pas précisément le ressort des affaires, les administrateurs non rétribués doivent être bien négligents. Une Caisse réduite à ne prêter qu'à ses seuls sociétaires risque fort d'être vidée par ceux qui en sont les maîtres. Ces craintes, avouons-le, paraissent à première vue fondées. Il faut avouer que la Caisse Raiffeisen est un défi jeté à la sagesse parfois étroite des hommes d'affaires, défi justifié par les faits. Le secret de la supériorité des Caisses rurales ou de crédit mutuel gît dans l'élément moral qui les vivifie et les soutient et leur succès déconcertant à première vue atteste la puissance de l'idée chrétienne dans le domaine qui semblait être le plus inaccessible :

celui des affaires d'argent. — Il est à remarquer que le caractère des Caisses Raiffeisen est interconfessionnel : elles s'établissent partout où la charité chrétienne leur prépare un terrain favorable en leur procurant les administrateurs à la fois dévoués et désintéressés dont elles ne sauraient se passer. Mais lorsque l'idée chrétienne, pour une raison ou pour une autre, cesse d'être vivace, les dévouements nécessaires même à la gestion d'une Caisse font défaut et celle-ci ne tarde pas à végéter et même à mourir, si l'Union centrale ne parvient pas à lui infuser une nouvelle vie et à trouver de nouveaux dévouements.

(A suivre.)

V. R.

Chronique judiciaire

Le maximum du cautionnement.

Au début de la législation fédérale sur le cautionnement, le législateur avait tendance à faciliter cet acte de garantie. Lors de la révision, en 1911, du Code des obligations primitif (de 1881), les Chambres ajoutèrent certaines conditions pour protéger la caution contre des engagements inconsidérés, signés en méconnaissance de cause, par pure complaisance ou à la légère. Alors que l'article 491 du Code de 1881 prévoyait la forme écrite, l'article 493, qui le remplaça dans la révision de 1911, prescrit à côté et en plus de la forme écrite, que la validité du cautionnement est subordonnée à l'indication d'un montant déterminé jusqu'à concurrence duquel la caution est tenue.

Actuellement, les dispositions du Code sur le cautionnement font l'objet d'une révision. La tendance des Chambres fédérales est de rendre plus sévères encore les conditions de l'acte de garantie et de protéger ainsi plus efficacement la caution (et sa famille) non

seulement contre le créancier, mais aussi contre les sollicitations du débiteur et contre elle-même.

La jurisprudence sur l'article 493 et particulièrement sur la condition du montant déterminé est abondante. Chose curieuse et digne d'être mentionnée, la jurisprudence, par opposition à la tendance du législateur de 1911, qui se montra d'une sévérité accrue, relâcha, par une interprétation large de l'article 493, la rigueur du principe qu'il contenait. Il faut attendre jusqu'en 1938 pour trouver un arrêt qui se souvienne de la révision de 1911 et, s'inspirant de l'esprit du législateur, rende à l'exigence légale, dans une certaine mesure, son caractère rigoureux.

La loi exige l'indication d'un montant déterminé. La jurisprudence du Tribunal fédéral se contenta jusqu'en 1938 de l'indication d'un montant déterminable. Il suffisait, d'après cette jurisprudence, pour que le cautionnement fût valable que la caution pût déterminer avec sûreté, grâce aux indications contenues dans l'acte, et « par un raisonnement logique ou par une simple opération mathématique », le montant du cautionnement qu'elle souscrivait. D'ailleurs, il suffisait également que les indications sur la base desquelles la caution établissait le montant « déterminé » fussent inscrites non pas dans l'acte de cautionnement lui-même, mais dans l'acte constatant la dette cautionnée, pourvu que le contrat écrit de cautionnement renvoyât à la reconnaissance de dette.

Ainsi, le contrat de vente indiquait-il le nombre de stères de bois vendu et le prix du stère et le contrat de cautionnement renvoyait-il au contrat de vente, l'engagement de la caution garantissant le paiement du prix de vente était valable d'après cette jurisprudence même en l'absence de l'indication d'un montant déterminé.

En 1938 (arrêt du 12 juillet), le Tri-

bunal fédéral éprouva le besoin de resserrer les mailles de cette pratique trop lâche. Désormais, la caution doit avoir sous les yeux au moment où elle a souscrit le cautionnement, le montant déterminé. La Cour se contente des éléments permettant de déterminer le montant seulement lorsque ces données sont telles que la caution puisse procéder à cette détermination par un calcul des plus simples. Le Tribunal admet que le cautionnement puisse renvoyer en ce qui concerne le montant à la reconnaissance de dette, mais, en principe, seulement dans l'hypothèse où le contrat de cautionnement et la reconnaissance figurent l'un à la suite de l'autre sur le même acte écrit.

Sur un autre point également, la jurisprudence sur l'exigence du montant déterminé a varié. Au début, le Tribunal fédéral jugeait que cette exigence n'était pas d'ordre public. Il en découlaient deux conséquences importantes. D'une part, la disposition de l'article 493 ne rétroagissait pas, d'après cette jurisprudence, sur les cautionnements conclus avant l'entrée en vigueur du Code révisé (1912), qui étaient valables même sans indication d'un montant déterminé. D'autre part, la jurisprudence de la Cour influait directement sur l'application du droit étranger. Celui-ci n'est, en effet, pas applicable lorsqu'il est contraire à l'ordre public suisse. La prescription de l'article 493 n'étant pas d'ordre public d'après la pratique première de la Cour, une disposition étrangère contraire devait être nonobstant la contradiction avec le Code fédéral des obligations, appliquée par le juge suisse, cantonal ou fédéral.

Dans l'arrêt déjà cité de l'année 1938, la première section civile du Tribunal fédéral a reconnu que la prescription du Code exigeant un montant déterminé et subordonnant la validité du cautionnement à l'indication de ce montant était d'ordre public. Il en résulte que cette prescription rétroagit et qu'elle exclut d'autre part l'application d'une règle de droit étranger qui lui est contraire.

Sur d'autres questions relatives à l'interprétation de l'article 493, la jurisprudence du Tribunal fédéral n'a par contre pas varié.

Ainsi il est acquis depuis de nombreuses années que l'existence du montant déterminé vaut aussi pour l'arrière-caution. L'engagement de celle-ci n'est valable que si l'acte indique un montant déterminé. On sait que

l'arrière-caution est celle qui garantit à la caution que le débiteur lui remboursera ce qu'elle aura payé.

Qu'en est-il lorsque la caution s'est engagée jusqu'à concurrence d'un montant déterminé et que la dette pour laquelle elle s'est engagée vient à dépasser par la suite ce montant? La réponse à cette question n'a pas varié dans la jurisprudence du Tribunal fédéral. La Cour a eu dernièrement (20 mars 1940) l'occasion de la rappeler.

Une caution s'était engagée à garantir la dette d'un débiteur, y compris les intérêts et commissions. L'acte indiquait un montant maximum de 40.000 francs.

Lorsqu'il s'agit de payer, on constata que la dette, intérêts et commissions y compris, avait dépassé le maximum de 40.000 fr. de 3500 fr. environ.

L'engagement pour la dette et les accessoires a donc annulé le montant déterminé et mon cautionnement n'est pas valable, raisonna la caution.

Le cautionnement est valable jusqu'à concurrence du montant indiqué (40 mille francs), trancha le Tribunal fédéral, confirmant ainsi sa jurisprudence antérieure. L.

Fonctions économiques et sociales des coopératives dans le milieu rural

La coopération sous toutes ses formes est appelée à jouer un rôle considérable dans l'organisation économique de demain.

Le rôle de la coopérative d'épargne et de crédit en particulier est important. En plus de préparer par l'épargne la libération économique du peuple, l'aider à se suffire à lui-même, elle le met — pour le crédit — sur le même pied que les grands industriels et les grands commerçants. Ceux-ci, en effet, trouvent assez facilement le crédit nécessaire à leurs opérations mais il n'en est pas ainsi des travailleurs, des classes moyennes qui, faute d'un peu d'argent ne peuvent étendre ou perfectionner leur petite industrie, ni surmonter des obstacles imprévus. De même l'ouvrier, souvent ne peut se procurer l'outillage indispensable, qui lui fournirait un salaire d'appoint, ou lui permettrait d'arriver insensiblement au petit patronat. De là l'utilité, la nécessité même des coopératives d'épargne et de crédit, « œuvre qui peut soulager bien des misères, faire disparaître bien des inquiétudes, et cela suffit à l'ambition des

hommes de cœur qui lui donnent leur dévouement. »

Mais si nous voulons que la Coopérative d'épargne et de crédit soit une excellente école de formation, un remarquable élément de progrès économique luttant contre la routine et l'égoïsme, il y faut de la discipline. Et cette discipline parfois assez difficile à obtenir, se manifeste dans l'observance rigoureuse des statuts et des règlements qui sont comme les clôtures qui indiquent le chemin conduisant au but à atteindre. Ces règlements, fruit de l'expérience, ne souffrent pas qu'on les corrige à la légère ou sous l'influence du caprice. Ils restent le lien qui unit tous les sociétaires d'une même coopérative.

C'est par eux que ces mêmes sociétaires s'écarteront de la routine où ils s'enlisent et de l'individualisme.

Jos. Turmel,

(Bulletin des Caisses populaires Desjardins, Canada.)

Nouvelles des Caisses

SATIGNY (Genève).

A temps nouveaux, nouveaux moyens.

Il y a 7 ans que dans notre commune apparaissait un grand char qui avait nom « CAISSE DE CREDIT MUTUEL » (Syst. Raiffeisen).

Trainé par 5 vigoureuses volontés, ce char possédait de nombreux sièges et tous les communiers, pauvres et riches, étaient cordialement invités à prendre place sur ce véhicule d'un genre nouveau qui devait grandement faciliter les habitants de notre village.

Une quarantaine de personnes répondirent à l'appel et prirent place, confiants dans l'attelage et confiants dans ce char construit consciencieusement, dont le premier modèle en Suisse romande remonte à 1906.

Modèle remanié, raffiné et complété pour qu'il puisse rendre partout les mêmes services.

Beaucoup ne se sont pas décidé de suite, trouvant certains détails de construction trop compliqués et d'autres trop faibles, voyant déjà le char embourbé dans des fondrières fangeuses et craignant de ne pas sortir de là sans pertes et dégâts.

Sans trop d'efforts le char avança, ne s'arrêtant que par-ci par-là pour laisser monter une personne fatiguée et dans la peine, heureuse de pouvoir confier sa personne et ses soucis à cet attelage nouveau genre.

Chaque année, nos vaillants coursiers s'arrêtent une fois pour permettre de faire le point, pour voir s'ils sont toujours dans la bonne voie et rassurer les passagers sur le chemin parcouru.

Pour que l'arrière train du véhicule suive bien l'avant, le constructeur a prévu une cheville ouvrière: il importe que, de par sa construction, de par les matériaux

employés, elle puisse tenir le coup. En un mot, donner confiance.

Mais ce qui est assez drôle le constructeur ne livre pas cette cheville avec le véhicule, c'est à la collectivité à la fournir, et pour le char qui nous occupe ce sont les personnes qui sont dans les brancards qui trouveront comme par hasard, celui qui devait assurer que tout aille bien à l'avant comme à l'arrière.

Cette cheville ouvrière de qui dépend la bonne marche de ce char c'est le caissier. C'est lui qui fait payer le prix du transport et, chose assez rare en ces temps de restrictions, il arrive à donner à chacun des passagers une ristourne sur le prix du transport sous forme d'intérêts aux sommes payées.

Mais, me direz-vous, vous ne parlez pas du cocher, c'est pourtant indispensable pour conduire cet attelage vigoureux.

Patience j'y arrive, de chaque côté du char marchent les conducteurs, ils veillent sans cesse à ce que rien ne vienne créer des obstacles devant les roues, car la route n'est pas toujours de première classe, il y a souvent des pierres à enlever, des trous à combler, leur tâche est immense, car ils doivent diriger l'attelage sans fouet ni rêne, par la parole et souvent par de douces paroles.

Si parfois une roue grince ou que quelque chose du char se disloque vous les verrez ouvrir le *guide*, livre précis donné par le constructeur pour que d'un coup d'œil le remède soit trouvé et appliqué.

Surgit-il un obstacle trop gros, un fossé à passer, nécessitant une œuvre d'art, alors vite appel au technicien de l'usine et crac, comme au temps des fées, l'obstacle est écarté ou bien le moyen de le contourner est signalé.

Et voici qu'au cahin caha du début succède un roulement plus doux ne faisant plus autant de bruit, mais parcourant de plus en plus de chemin, montant toujours, et toujours vers le but que, s'il n'est pas atteint de suite, du moins se laisse-t-il voir, donnant aux attelages, surveillants et cheville ouvrière une confiance inébranlable de l'atteindre bientôt.

Il a fallu assez vite agrandir la plateforme du char pour pouvoir caser tout notre monde et il faut que tous ces passagers s'inspirant que l'union fait la force se tiennent d'une manière ferme pour qu'aucun ne faiblisse. Il est plaisir de voir cette cohorte joyeuse de plus en plus confiante, qui, par souci d'équité, vient de temps en temps donner la main à l'attelage.

Nonante et une personnes ont pris des billets de transport pendant ces 7 années, leur effort collectif tend à rendre cette collectivité toujours plus homogène prête à l'effort et au sacrifice.

Cher char Raiffeiseniste, à toi la route, point n'est besoin de rouler très vite, mais de rouler partout, portant le drapeau de solidarité et d'entraide qui est le tien!

Honneur au constructeur,

Honneur aux vaillants attelages, que l'on trouve partout,

Honneur aux dévoués surveillants,

Honneur à la cheville ouvrière qui assure la continuité des efforts.

Sept ans de voyage, c'est peu et c'est beaucoup.

Le chemin parcouru est déjà long, on peut en mesurer la ligne et chose heureuse, pas d'arrêts obligatoires, pas de recul, en avant, toujours en avant, le regard en Haut.

Et vive notre Caisse Raiffeisen qui a Fr. 516,000 de bilan et brasse annuellement des affaires pour 1,7 millions.

En souvenir de notre 7^{me} assemblée générale 28-2-41.

Un membre de l'attelage.

COMPESIERES (Genève).

Notre Caisse locale a tenu son assemblée générale annuelle le dimanche 16 février, sous la présidence de *M. Marcel Munier*.

Dans le rapport du Comité de direction, *M. Munier* constate que notre pays a pu, dans la tourmente, garder sa liberté et son intégrité territoriale, grâce à Dieu et à la vigilance de notre armée. Mais l'entrée en guerre de l'Italie et l'écrasement de la France ont aggravé sérieusement la situation économique de la Suisse. Des restrictions plus sévères ont été imposées par nos autorités. Elles ont été comprises et acceptées avec discipline par le peuple. On demande à l'agriculture de parer aux difficultés de l'heure par une intensification des cultures. Notre classe paysanne fera tout son devoir pour autant qu'elle disposera des moyens indispensables de production et que les chefs d'exploitation seront laissés à leurs travaux.

L'année 1940, poursuit *M. Munier*, a donné d'excellentes récoltes de fruits, de fourrages, de pommes de terre et de légumes. Par contre, la vendange et la moisson ont récompensé médiocrement l'effort du paysan.

Dans la seconde partie de son rapport, le président du Comité de direction se réjouit du résultat de l'exercice écoulé. Notre Caisse a surmonté les jours angoissants de mai 1940, ce qui prouve sa capacité de résistance. Nous n'avons enregistré aucun retrait de panique. Nos déposants ont agi sagement en laissant leurs avoirs à la Caisse plutôt que de les retirer sans nécessité. D'une manière générale, le paiement des intérêts s'est normalement effectué. Mais le service des amortissements laisse encore, ici et là, à désirer. Il n'est pas normal que des capitaux restent immobilisés chez quelques sociétaires et que nous soyons, de ce fait, en difficulté pour accorder de nouveaux prêts. Tous nos déposants ont bénéficié, l'an dernier, de conditions d'intérêts favorables. Nous avons payé 2 ½ % aux dépôts d'épargne et servi 1 ½ % aux avoirs en comptes courants à vue. Le taux des obligations a suivi les évolutions du marché de l'argent et varié entre 3 ½ et 4 %. Quant aux taux débiteurs, ils ont été de 3 ¼-4 % pour les 1^{ers} rangs, de 4 % pour les seconds et 4 ¼ % pour les prêts sur cautions.

M. Munier conclut en disant que la prospérité de notre Caisse locale montre que l'effort personnel, l'entraide coopérative et la collaboration harmonieuse, sont capables de résoudre la plupart des problèmes

de l'heure présente et qu'en dépit de tout, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Dans le rapport du caissier, *M. Charles Boymond*, nous relevons que la Caisse comptait 90 membres au 31 décembre 1940. En caisse d'épargne, les dépôts atteignent fr. 102,754,95 (contre fr. 103,581,90 en 1939); les obligations à terme s'inscrivent pour 130,500 fr. (augmentation de 4000 fr. sur 1939); les comptes courants débiteurs sont de 211,358 fr. (augmentation de 25,000 francs sur 1939); les comptes courants créanciers à vue s'élèvent à 54,720 fr. (diminution de 6000 fr. environ sur 1939).

Le bénéfice de l'exercice s'élève à fr. 2595,85. Il est réparti comme suit: fr. 352 attribués aux parts sociales (fr. 4 net, par part de 100 fr.), fr. 2243,85, versés aux réserves qui atteignent fr. 14,538,20. Le caissier déclare que nous devons nous estimer heureux des résultats de 1940. Nous suivons une marche ascendante. Le jour où nos réserves s'élèveront à un montant quelque peu important, par rapport au chiffre du bilan, les dirigeants de la Caisse pourront envisager un allègement du taux des débiteurs, tout en maintenant un taux avantageux à ses déposants.

Monsieur le *Curé Dusseiller* présente le rapport du Conseil de surveillance dans lequel il souligne les réels services que rend notre Caisse à ceux qui veulent bien l'utiliser. Notre institution doit être une école de formation sérieuse de la conscience, une occasion de fidélité constante aux engagements pris et surtout une source de joie chrétienne de pouvoir se rendre utiles les uns aux autres. Si nous oublions ce magnifique idéal, notre Caisse ne remplirait pas son rôle véritable. Monsieur le *Curé* remercie le Comité de direction et tout particulièrement son président, *M. M. Munier* et le caissier, *M. Ch. Boymond*, de leur dévouement à la cause raiffeiseniste et l'assemblée, à l'unanimité, donne décharge aux organes responsables de leur gestion de 1940. L. B.

JUSSY (Genève).

Notre Caisse a tenu le 7 mars sa deuxième assemblée générale. Après que *M. Philippe Loup*, caissier, eut donné connaissance des comptes et bilan de l'année 1940, ne ménageant ni détails, ni renseignements, *M. J. H. Mévaux*, président du Comité de direction, présente le rapport de ce Comité dont voici les principaux points. Malgré un début dans des temps très difficiles, la Caisse monte avec courage la pente qui la mènera à la place à laquelle elle a droit dans la vie communale. Les dépôts ont augmenté de Fr. 31,000,— et la somme du bilan a presque doublé et arrive à 77,700 francs. Les membres ont passé de 33 à 42, les livrets d'épargne ont augmenté de 7 à 33. On a confié en caisse d'épargne 25,500 francs et en compte courant 44,000 francs. Le caissier a passé 383 opérations représentant un chiffre d'affaires de 301,000 fr. Les deux organes dirigeants qui continuent à siéger continuellement en commun ont accordé 14 nouveaux crédits. Le total des fonds prêtés est de 76,000 fr. Le modeste

bénéfice effectué permet d'amortir notre matériel, de payer un intérêt de 4 % aux parts sociales et de créer un fond de réserve.

Notons avec plaisir que nous travaillons avec la Commune, la Paroisse et avec toutes les sociétés locales d'utilité publique ou d'agrément. L'institution est créée, le champ d'activité est grand, courage et en avant !

M. Jean-Louis Michel, maire de Jussy, président du Conseil de surveillance, lit le rapport de ce conseil qui constate avec joie la rapide extension de la Caisse et la façon impeccable avec laquelle notre caissier tient notre comptabilité. Il est proposé à l'assemblée générale de donner décharge au caissier et au Comité de direction des comptes 1940 avec remerciements pour tout le travail accompli, ce que l'assemblée générale s'empresse de faire.

La moitié des membres des deux organes dirigeants est réélue pour la première fois et ceci à la presque unanimité. Notons que dans ces membres sortants, figuraient les deux présidents.

Pour terminer cette assemblée *M. Gustave Favre*, président de la Caisse amie et voisine de Meinier fit un brillant exposé sur « *la cédula hypothécaire et ses avantages* », qui intéressa au plus haut point tous les membres. Puis, comme le veut une tradition dans notre vieux coin de terre genevoise, l'on se sépara après avoir trinqué un petit blanc du meilleur crû.

ORSIERES (Valais).

Le pionnier des Caisses Raiffeisen du Valais romand, *M. Adrien Puipe*, a commencé sa campagne annuelle (il participe à l'assemblée annuelle de presque toutes les Caisses) par l'assemblée de la Caisse d'Orsières, dimanche 2 février.

A cette occasion, le Père Puipe a pu constater le progrès réjouissant réalisé par cette Caisse fondée en 1928 et qui accuse en 1940 un mouvement général de 614,818 francs en 770 opérations et un bilan de 574,188 fr. en augmentation de 60,000 fr. sur l'année précédente. Le bénéfice net est de 1328 fr. La réserve se monte à 10,615 francs.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le crédit mutuel, on le voit, est en constant progrès dans ce coin de terre valaisanne. En 1928, la Caisse comptait 16 membres, aujourd'hui, elle en compte 116 et plus de 150 déposants.

Si un progrès constant peut être ainsi constaté, nous le devons à l'activité générale des organes dirigeants et en particulier au dévoué caissier *M. Joseph Abbet*.

La partie administrative liquidée, la nombreuse assistance (une centaine d'auditeurs) a eu le plaisir d'entendre une causerie de *M. Adrien Puipe*.

LES BRENETS (Neuchâtel).

La 4^{me} assemblée générale de la Caisse de notre localité a eu lieu dimanche 16 février à 14 h. à l'Hôtel Bel-Air aux Brenets ; 32 membres étaient présents, 15 absents dont une partie pour cause de service militaire et absents de la localité.

Le président du Comité de direction

rappelle à l'assemblée la perte que nous avons faite en la personne de *Camille Jaquier*, membre dévoué de notre Caisse. Puis il présente un rapport très documenté sur le développement constant de la Caisse, ainsi que sur son activité qui malgré la crise économique que nous subissons suit une marche ascendante. Le public témoigne de plus en plus de confiance et d'intérêt à notre petite banque du village, par de nouveaux dépôts en obligations, carnets d'épargne et comptes courants créanciers.

Le caissier remet à chaque membre l'extrait des comptes et bilan de l'exercice 1940 accusant un mouvement général de Fr. 231.639, en 333 transactions et Fr. 40.700 de bilan ; il renseigne l'assemblée sur les différents chapitres et remercie les membres débiteurs de leur ponctualité dans leurs engagements ainsi que les créanciers de leur confiance. Il recommande à chacun de collaborer par une propagande constante pour le développement de la Caisse à laquelle tous les agriculteurs sans exception devraient adhérer, et de lui témoigner d'une manière toujours plus tangible sa confiance.

Le président du Conseil de surveillance relate le travail effectué par les deux comités et le caissier et propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés, ce qui est fait à l'unanimité avec remerciements aux organes dirigeants. Puis il est procédé aux élections statutaires : les membres sortants sont réélus à l'unanimité.

L'intérêt des parts sociales a été réduit de 3 à 2 %. Par contre la Caisse servira à tous les membres l'abonnement gratuit au « *Message Raiffeisen* ».

M. Emile Rosselet, au regret de toute l'assemblée, n'a pas accepté, pour cause de surcroît de travail, de réélection à la présidence du Comité de direction : nos vifs remerciements lui sont acquis pour le dévouement et l'intérêt qu'il porte à notre Caisse. *M. Charles Sauser* lui succède avec nos meilleurs vœux.

LA SAGNE (Neuchâtel).

Les membres de notre Caisse se sont réunis en assemblée générale le vendredi 7 février 1941 pour prendre connaissance des rapports présentés par les Comités et le caissier.

L'assemblée est présidée par *M. Ch. Botteron* qui, après quelques paroles de bienvenue et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par le secrétaire, présente un substantiel rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé. Il termine en ces termes : « La prospérité de notre Caisse locale et le développement constant du mouvement en Suisse qui compte actuellement 672 Caisses locales, montrent l'excellence des principes qui animent les fondateurs. Nous allons de l'avant avec confiance et chercherons encore à augmenter notre influence. Nous remercions les déposants et espérons que notre petite banque de village pourra compter encore à l'avenir sur l'appui entier et la fidélité constante de ses membres et augmenter ainsi sa capacité d'action bienfaisante ».

Le rapport du Comité de surveillance, en l'absence de son président, est présenté à l'assemblée par l'un de ses membres. Nous y notons en particulier : « Le Conseil de surveillance de notre Caisse locale de crédit mutuel a rempli son mandat et accompli les obligations statutaires et légales qui lui incombent.

Le bilan, qui nous a été distribué, exprime bien les actifs et passifs de la société tels qu'ils sont justifiés par les livres comptables. Lors du dernier contrôle, le 14 janvier, les titres et les actes d'engagement respectifs nous ont été présentés pour tous les placements effectués et les prêts et crédits accordés. Nous avons pu nous rendre compte à cette occasion comme à chaque contrôle que l'argent prêté est bien placé et bien garanti. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir cette année encore exprimer toute notre confiance dans l'avenir de notre Caisse. De plus en plus la population nous fait confiance, il importe de renseigner chacun davantage encore. Ce sera le but de notre propagande spéciale. Le nombre des livrets d'épargne a augmenté, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Caisse pour en posséder un. Les succès indéniables de 1940 sont dus pour une bonne part à l'activité consciencieuse et dévouée de notre Comité de direction et de notre caissier auxquels nous exprimons nos plus vifs remerciements. »

Les comptes généraux, bilan et résultat d'exercice, sont présentés par le caissier, *M. Paul Jaquet* ; chacun est réjoui des beaux résultats obtenus par la jeune société qui ne compte encore que trois années d'existence et qui cependant a déjà pu amortir une bonne partie de ses frais de constitution et créer un fond de réserve appréciable. Bilan actuel Fr. 115,556.— (augmentation Fr. 23,000.—). Roulement Fr. 231,000.—. Tous les rapports et comptes sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à leurs auteurs.

Le projet de prêt par engagement du bétail réunit presque tous les suffrages. Après discussion approfondie la société décide d'entreprendre les démarches pour solliciter l'autorisation de pratiquer cette méthode qui favoriserait une partie de la population et rendrait encore plus accessibles les services de la Caisse.

Un membre se fait l'interprète de l'assemblée pour exprimer aux différents comités et au caissier la reconnaissance et les remerciements de la société.

Ch. R.

SEMSALES (Fribourg).

Dimanche 9 février, les membres de la Caisse Raiffeisen de Semsales tenaient leurs assises annuelles.

Pour la 9^{me} fois, le groupement se réunissait afin de prendre connaissance de la marche et du développement de leur Caisse locale de crédit mutuel. Chacun des membres, ils sont 80 aujourd'hui, avait déjà pu se faire une opinion par le relevé des comptes qui lui avait été remis quelques jours avant l'assemblée. Quelques notes explicatives l'accompagnaient.

A l'ouverture de la séance, présidée par *M. François Suchet*, conseiller communal,

tous les participants observèrent une minute de silence pour honorer la mémoire de deux membres décédés durant l'exercice écoulé.

Le président passa ensuite la parole au secrétaire, *M. Marcel Grand*, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le rapport présidentiel fut suivi avec intérêt par l'assistance tant à cause du souffle bienfaisant d'optimisme et de courage qui l'animait que des appréciations judicieuses qu'il contenait à l'endroit des affaires traitées. Après avoir signalé, par exemple, une augmentation du nombre des déposants ainsi que de la valeur des dépôts, il traita la question des amortissements. Ce faisant, la Caisse Raiffeisen accomplit sous un autre angle sa mission éducatrice. A ce propos, il paraît utile de relever ici les lignes consacrées à la mission Raiffeisen par un journal dévoué aux intérêts de la classe rurale : « L'œuvre humanitaire et sociale qui s'impose dans nos paroisses, celle qui est plus viable, dont les résultats sont les plus conso-lants et les plus durables, c'est l'œuvre de la Caisse Raiffeisen. Sans crainte de nous tromper, nous pouvons affirmer que la crise dont souffre l'agriculture serait moins aiguë et moins générale si toutes les communes rurales possédaient une Caisse Raiffeisen en pleine activité. Car le but d'une Caisse Raiffeisen, ne craignons pas de le dire, n'est pas seulement de développer l'esprit d'économie, d'éviter les dépenses inutiles, de combattre la plaie de l'alcoolisme et le gaspillage de l'argent ; mais les bienfaits d'une Caisse Raiffeisen se manifestent surtout dans l'octroi de prêts forts dans les conditions les plus avantageuses.

« Les Caisses Raiffeisen sont des sociétés coopératives d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique, à l'intention des paysans, des classes moyennes et ouvrières des campagnes. Elles sont basées sur le principe de la solidarité et de l'aide personnelle. Elles offrent, par leur structure particulière, aux déposants, une garantie de premier ordre. »

Dans la suite de son exposé, le zélé président du Comité de direction donna connaissance du rapport des réviseurs des comptes de St-Gall. Ceux-ci marquaient leur satisfaction pour la bonne tenue des livres et des opérations comptables, pour le progrès et le développement normal des affaires au sein de l'association Raiffeisen de Semsales.

On aborda ensuite le compte rendu du caissier. Monsieur le Révérend Prieur de Semsales développa clairement cette partie des tractanda. On ne pourrait mieux faire que de reproduire le texte explicatif qui accompagnait le relevé des comptes que chacun des membres pouvait avoir sous les yeux. Il est dit entre autre : « Le résultat de l'exercice (compte profits et pertes) accuse un bénéfice net de 937 fr. 05, ce qui fait monter les réserves en fin 1940 à 4370 fr. — Il faut noter que les frais d'administration sont minimes 604 fr. 35, alors que les impôts payés 581 fr. 20, ne sont que peu inférieurs. Aussi, il faut savoir remercier les membres du Comité de direc-

tion et du Conseil de surveillance qui exercent leur activité consciencieusement et avec le désintéressement le plus complet.

Le compte général représente la marche de la Caisse en 1940. — 664 opérations, soit deux par jour environ, ont été effectuées. Ces opérations ont donné un roulement de 353,981 fr. 65. Il y a lieu de remarquer que, si le nombre des opérations est resté sensiblement le même, le montant qui en a fait l'objet est plus important.

Enfin, le bilan de 240,736 fr. 25 est en augmentation de 12,500 fr. sur l'année précédente. C'est ici surtout qu'on voit la marche ascendante de la caisse. L'épargne en particulier a progressé de 11,000 fr. et le nombre des déposants en augmentation. C'est avec une satisfaction non dissimulée que les sociétaires adoptèrent ces comptes avec de chaleureux remerciements au caissier *M. le Révérend Prieur de Semsales*.

A titre de président du Conseil de surveillance *M. Alph. Balmaç* lut son rapport qui relevait particulièrement le travail consciencieux des organes locaux de direction et l'essor réjouissant de la Caisse qui commande un maintien et un accroissement de confiance. Il lança un vibrant appel à l'union et à la solidarité afin de poursuivre toujours mieux la tâche qui attend encore la Caisse Raiffeisen de la localité.

Monsieur le Prieur adressa un mot cordial de gratitude aux membres des divers Comités pour l'abnégation, la régularité et la courtoisie avec lesquelles ils remplissent leur mission. Il remercia les débiteurs pour la ponctualité et la bonne volonté qu'ils mettent à verser les amortissements et à payer les intérêts échus. Il eut un mot de gratitude aussi pour les créanciers et les déposants qui, en effectuant leurs dépôts, permettent à la Caisse de mieux remplir son rôle.

« Le côté le plus beau de cette institution, c'est l'entraide mutuelle. Nos caisses de crédit mutuel sont basées sur la charité chrétienne, sur l'amour du prochain : celui qui dans un village, possède quelque chose, fait un dépôt à la Caisse ; son dépôt qui, en vertu du système Raiffeisen, lui rapporte en général davantage qu'ailleurs, est servi sous forme de prêts à un taux très favorable à celui qui en a besoin. L'argent du village sert aux besoins du village. » (Bulletin paroissial de Semsales, Avril 1932.)

Là dessus chacun se retire heureux et fier du redressement qui s'opère à l'ombre des groupements ruraux fondés à Semsales. Chacun a mesuré la vitalité et le rayonnement bienfaisants que recèlent ces associations. Puissent-elles au seuil de cette 10^{me} année d'existence connaître un avenir toujours plus florissant. *Sch.*

SURPIERRE (Fribourg).

Une enclave dans le canton de Vaud, Surpierre avec ses cinq communes se trouve éloigné d'Estavayer, chef-lieu du district de la Broye ; il est en plus à une certaine distance de Payerne et de Moudon où ses habitants vont de moins en moins pour leurs achats et pour leurs ventes, où ils ne se rendent presque plus pour

leurs affaires financières. C'est qu'ils ont leur Caisse Raiffeisen, entrée dans sa trente-cinquième année d'activité de plus en plus féconde, avec ses 106 sociétaires. Celui que la mort emporte, un membre de sa famille le remplace pour prendre sa succession, ou comme débiteur, ou comme créancier. Tous les chefs des principales familles de la paroisse de Surpierre sont membres de cette Caisse Raiffeisen dont plusieurs ont été ses fondateurs, ce dont ils s'honorent et se félicitent.

Le 26 janvier 1941, les sociétaires de cette Caisse ont eu leur assemblée générale à laquelle ils avaient été convoqués par une circulaire jointe à un exemplaire imprimé des comptes et du bilan du dernier exercice. Le président du Comité de direction, *M. Joseph Torche*, le président du Conseil de surveillance, *M. Aloys Bally*, Juge de paix, y furent tour à tour leur intéressant rapport. Leurs auditeurs apprirent d'eux que la Caisse avait eu une bonne marche régulière, normale, au cours de l'année 1940 ; ils furent informés de son mouvement financier, de ses services rendus à ses emprunteurs et à ses créanciers, de sa répercussion heureuse sur le plan économique et social. On peut dire qu'ils ont été les échos fidèles d'une population intelligente, laborieuse de plus en plus persuadée qu'elle a dans ce modeste établissement financier — qu'elle appelle sa banque — un appui dans ses entreprises agricoles et un facteur pour affermir les familles prospères et unies. Le caissier y commenta en termes aussi clairs que possible toutes les sommes inscrites dans ces comptes et dans ce bilan que l'assemblée unanime approuva avec remerciements à l'adresse des dirigeants.

Le chiffre d'affaires de cette Caisse Raiffeisen, un vrai crédit mutuel, a atteint le chiffre de 600,000 fr. en 1940. Son bilan a balancé par la somme de 867,478 fr. 05, supérieure à celle de l'année 1939. Il y a à l'actif des prêts garantis par des hypothèques en 1^{er} rang pour le montant de 480,000 fr. Il a à son passif la somme de 758,312 fr. 10 de dépôts d'épargne. En clôture, les comptes de l'année 1940 ont marqué un modeste bénéfice de 3193 fr. 65 ; ajouté au fonds de réserve il l'a fait monter au chiffre appréciable de 56,591 fr. 95.

Dans certains milieux intéressés, mais bienveillants, des hommes entendus en affaires se sont plus d'une fois demandé pourquoi cette Caisse Raiffeisen de Surpierre s'est affermie et s'est développée depuis sa fondation en 1907, au point de remplir un rôle d'économie sociale, marqué et remarquable. L'explication de ce qui paraît une énigme de son développement leur est donnée : sa sage administration par des hommes de confiance et de devoir, sa comptabilité toujours bien tenue, les révisions annuelles faites par des réviseurs professionnels, délégués par le Comité central de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel ; l'application du principe : l'argent du paysan pour le paysan sans un intermédiaire coûteux, la facilité pour ses clients d'y régler leurs affaires financières sans se déplacer, donc sans perte d'un temps précieux. Ajoutons que

dans un passé pas si lointain les populations agricoles de la région étaient exploitées par de petits banquiers, parfois usuriers qui faisaient de brillants bénéfices à leur dépens. Déprises de leurs étreintes, celles de Surpierre comme celles de leurs voisinage se sont vues avantagées par les services désintéressés de leur Caisse Raiffeisen. Tout naturellement, elles ont tourné le dos à ces marchands d'argent qui leur tenaient la dragée haute; elles leur ont tourné le dos, pour toujours. C'est grâce à elle que beaucoup de ses clients créanciers dont le nombre dépasse 400 ont pu réaliser de belles épargnes; c'est grâce à elle que beaucoup de ses clients emprunteurs dont le nombre arrive à la centaine, ont eu de l'aisance pour faire prospérer leurs affaires en les dégageant d'un endettement ruineux.

La Caisse Raiffeisen d'épargne de Surpierre, comme ses congénères de la Suisse entière, est un vrai service social que soutiennent et contrôlent les pouvoirs publics de notre canton de Fribourg et de la Confédération suisse.

COURTETELLE (Jura bernois).

La Caisse de crédit mutuel de notre grand village a tenu son assemblée annuelle le 9 février. Ce fut une belle manifestation d'entraide et de solidarité tant par l'assistance très nombreuse et les bonnes paroles qui y furent prononcées que par l'esprit d'entente et de cordialité même qui se dégageait des discussions.

M. François Membrez, ancien député, toujours alerte malgré ses quatre-vingt-deux printemps, dirige les débats avec l'aisance qu'on lui connaît. Il salue avec reconnaissance la présence de plus de 120 sociétaires et plus particulièrement celle de M. Chavannes, directeur de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon qu'il remercie pour le grand intérêt qu'il porte au mouvement raiffeiseniste.

M. le président présente un rapport intéressant du comité de direction. Il rappelle que l'année écoulée a été lourde de difficultés et de soucis occasionnés par la mobilisation de guerre et dont la paysannerie a ressenti un contre-coup pénible. Cependant les événements n'ont pas eu de répercussion défavorable sur notre institution qui a manifesté beaucoup de vitalité et qui a continué son mouvement ascendant au profit des débiteurs et aussi des épargnants. Il conclut en constatant avec satisfaction que notre Caisse a réalisé cette année encore un résultat très appréciable et remercie tous ceux qui contribuent à sa bonne marche et spécialement le caissier M. Joseph Membrez auquel nous devons une bonne partie des résultats obtenus. Ce dernier donne ensuite connaissance des rapports financiers suivants:

Bilan Fr. 551.724,05 (augmentation Fr. 32.000). Mouvement général: un million de francs.

Réserves Fr. 15.627,61. La Caisse compte actuellement 134 sociétaires. Ces chiffres sont suffisamment éloquents pour nous dispenser d'insister sur les bienfaits de notre Caisse locale qui s'affirme toujours plus importante et bienfaisante.

M. Jos. Lopinat président du comité de surveillance déclare que dans la tourmente de l'heure présente notre institution doit rester forte financièrement et moralement. Or elle le sera d'autant plus que les débiteurs satisferont à leurs engagements; heureuse constatation cette année, en dépit des temps difficiles, le paiement des intérêts s'est normalement effectué. Les dépôts confiés se sont accrus sensiblement et un bénéfice appréciable a été réalisé.

Pour terminer nous entendons encore la voix autorisée de M. Chavannes, directeur, dans le domaine qui lui est familier et qui nous a intéressés et instruits au plus haut point.

Après la distribution du traditionnel écu représentant l'intérêt de la part sociale, les membres se quittent avec la joie d'avoir passé une agréable assemblée, intéressante et réconfortante aussi sous le signe de la solidarité chrétienne.

GLOVELIER (Jura bernois).

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu le jeudi 20 février, son assemblée générale pour l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En quelques mots, le président, M. Aubry Joseph nous donne un aperçu sur la situation de la Caisse qui malgré les temps troublés que nous traversons est encore en progression sur toute la ligne.

La lecture des comptes par le caissier M. Jeanguenat, est donnée d'une manière simple et explicite.

Mouvement général: Fr. 441.000; opérations de caisse pendant l'année: 670; bilan fr. 113.750,—.

Sur proposition du secrétaire de surveillance M. Bailat, les comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée qui les vote sans observation.

Puis la parole est donnée à M. Chavannes, directeur de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon qui pendant 60 minutes tiendra son auditoire en haleine sur le thème suivant: « Quelles seront les conséquences économiques de l'extension des cultures pour nos familles agricoles? »

Merci une fois encore à M. Chavannes de nous avoir fait passer une si agréable et si instructive soirée.

La distribution du dividende aux parts sociales clôtura cette belle manifestation des raiffeisenistes de Glovelier.

Un sociétaire.

BEX (Vaud).

La 4^{me} assemblée générale annuelle de Bex a eu lieu le 19 février. La partie administrative fut précédée d'une très intéressante *causerie* de M. W. Oehler, directeur de l'Hôtel des Salines, au cours de laquelle il nous a fait part des expériences qu'il a pu faire en Bosnie depuis 1911 à 1917. Les colons de langue allemande, en 1911, sont écrasés sous les dettes. M. Oehler, alors pasteur, s'intéresse à l'organisation des Caisses Raiffeisen et en commence l'institution en ce pays.

Fondées en 1912, elles sont en si bonne position en 1915 que les 20.000 colons possèdent une épargne de 2 millions de cou-

ronnes, et en 1916, 7 millions. La coopération économique et financière, selon le principe Raiffeisen opère un vrai miracle et assure la prospérité à tout un peuple. M. Oehler fait les vœux les meilleurs pour la prospérité de notre caisse.

Les progrès de la Caisse de Bex sont encourageants: Augmentation de l'actif, fr. 29.107,40; augmentation sur carnets d'épargne, fr. 17.375,80. Tous les frais de première installation sont couverts. Fonds de réserve, fr. 513,40.

Le mouvement général indique francs 182.552,60 en 462 opérations.

La Caisse compte actuellement 50 membres.

Les comptes, sur proposition du Conseil de surveillance sont adoptés avec remerciements au caissier dévoué Elie Vauthy.

Les membres des comités de direction et de surveillance de la série sortante sont réélus par votation au bulletin secret. En terminant, le président L. Paquier espère que la causerie et les débats auront intéressé non seulement les membres, mais aussi les personnes non membres, au nombre d'une quinzaine, qui nous ont fait le plaisir de répondre à l'invitation qui leur avait été adressée.

En fin de séance, les ayants droit touchent 2 fr. comme dividende sur les parts.

A. Rosat.

MEZIERES (Vaud).

Lundi 24 février s'est tenue à Mézières l'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel, présidée par M. A. Emery, syndic et juge de tribunal aux Cullayes, vice-président, remplaçant le président M. Ct. Jordan, syndic de Mézières, malade.

Malgré le froid et de terribles bourrasques de neige, 102 sociétaires, venus de toutes les localités formant le rayon de la Caisse, assistaient à cette séance.

Le principal point de l'ordre du jour était la présentation des comptes de l'exercice 1940 et du Bilan établis par l'actif et dévoué caissier M. Albert Cavin. Ils attestent de nouveau la marche excellente de l'institution. Ces quelques chiffres en témoignent: Le mouvement général de la Caisse a été de 1,3 million laissant un bénéfice de Fr. 2476,45 qui a été versé au Fonds de réserve. Celui-ci atteint la somme de Fr. 29.826,55. Le bilan se monte à Fr. 751.546,50.

Le nombre des membres, qui était de 175 à l'exercice précédent, est actuellement de 183. Plusieurs communes, la paroisse de Mézières, de nombreuses maisons de commerce, et bientôt toutes les sociétés et coopératives locales sont membres de la Caisse et en relations d'affaires avec elle.

Le nombre des livrets d'épargne est de 281 représentant des dépôts pour une somme de Fr. 571.984. C'est dire que la Caisse jouit de la confiance du public. Elle joue dans la contrée du Jorat un très grand rôle social, venant en aide à ses membres en leur prêtant, à des conditions particulièrement favorables, l'argent qu'ils ont besoin pour la marche de leurs affaires. Par l'amortissement systématique et

régulier des emprunts la Caisse remplit une mission éducatrice et lutte contre l'endettement.

Le rapport intéressant et complet du Comité de direction, présenté par son secrétaire *M. Frédéric Gloor*, municipal à Mézières, relève que malgré la guerre, la terrible situation économique dans laquelle se débat notre pays, les restrictions, l'arrêt de l'industrie, etc., l'activité de la Caisse a été très satisfaisante. Les dépôts en caisse d'épargne ont été en augmentant. Aucune perte n'a eu lieu et il n'y en a pas à craindre pour le moment. Cette situation privilégiée est due à la bonne organisation du système Raiffeisen qui régit la Caisse, au contrôle régulier des organes et à l'excellente administration du caissier *M. Calvin*.

Le rapport du Comité de surveillance, présenté par *M. Jules Rod*, syndic de Ropraz, fait les mêmes constatations, souligne le rapport de l'Union des Caisses Raiffeisen à St-Gall sur la marche de celles-ci, et propose l'admission des comptes avec des remerciements au Comité de direction, et en particulier au caissier, pour le travail consciencieux et fructueux qu'ils ont accompli.

La petite *partie familière traditionnelle*, animée du meilleur esprit d'amitié et de solidarité, a terminé cette assemblée.

O. B.

MOLONDIN (Vaud).

La Caisse de crédit mutuel de Molondin et environs a tenu son assemblée générale à la grande salle communale le lundi 3 mars à 20 heures sous la présidence de *M. L. Baatard*, président du Conseil.

Un service d'auto-car mis gratuitement à la disposition des membres par la Caisse favorise la participation.

70 membres sur un effectif de 135 répondent à l'appel; dans les absents il y a lieu de compter les dames, les sociétés, les mobilisés et les membres de plus de 70 ans dispensés de l'amende réglementaire.

La présentation des comptes par *M. Go lay*, notre caissier modèle, est effectuée

chaque année avec le souci de faire comprendre à chaque membre ses droits et devoirs vis-à-vis de la comptabilité.

Les opérations un peu moins nombreuses que l'année précédente n'ont cependant pas contribué à diminuer le bilan, qui accuse une augmentation de Fr. 16,000,— ascendant de ce fait à 1 ½ million au 31 décembre 1940.

Aucun retrait de panique n'a été effectué, le Comité n'a pas eu à appliquer les dispositions qu'il avait prises à cet effet.

Malgré la situation économique générale le résultat de l'exercice est très satisfaisant. Avec une marge entre les taux débiteurs et créanciers très serrée — l'emploi de l'intérêt des réserves contribuant utilement — les taux ont été très avantageux pour chacun.

Le bénéfice de l'exercice se monte à Fr. 4000,— versés aux réserves, lesquelles atteignent Fr. 70,000.— au 31 décembre 1940.

Il n'est pas superflu de dire que la Caisse est entrée dans la vie de la paroisse, toutes les communes et sociétés locales travaillent avec elle utilement.

Le Comité de direction, par la voix de son secrétaire, *M. H. Viennet*, rapporte sur la marche de l'exercice, souligne entre autre que la Caisse a aujourd'hui des taux hypothécaires inférieurs à ceux du C.F.V. rappelle aux débiteurs l'importance que le Comité voue à l'amortissement systématique des prêts, etc.

Dans son rapport *M. le président* du Conseil se plaît à constater le bon fonctionnement de la Caisse, petite barque dans la tempête ayant un bon pilote elle ne chavire pas; il remercie les membres de la confiance qu'ils accordent toujours plus à notre institution qui ne s'est jamais départie des directives de la maman des Caisses: l'Union suisse. Soumis au vote, les comptes sont adoptés à l'unanimité.

M. le président salue la présence au milieu de nous de *M. Noséda*, reviseur à l'Union, qui a bien voulu répondre à la demande des Comités étant donné l'ordre du jour peu chargé, pour présenter un sujet actuel de crédit agricole.

M. Noséda parla du *nouvel arrêté concernant le cautionnement* qui doit être adopté prochainement par les Chambres fédérales. En ce qui concerne les Caisses, le nouvel arrêté leur donnera davantage de souci. La procédure à suivre sera plus compliquée, demandera une surveillance continue des cautions; cet arrêté semble, faut-il l'avouer, tout à l'avantage des débiteurs qui donnent déjà du souci aux comités.

M. Noséda, très écouté, est vivement remercié par le président et le caissier. Aucune proposition n'étant formulée cette belle séance est levée et le dernier car ramène à 22 heures les délégués chez eux.

H. V.

LE SEPEY (Vaud).

Notre Caisse a eu son assemblée générale le 1er mars écoulé sous la présidence de *M. Aloys Oguey*.

Après avoir, dans un excellent rapport, rappelé la situation privilégiée, mais angossante cependant, dans laquelle nous vivons, le président du Comité de direction constate que, malgré les temps troublés et l'insécurité générale, notre petit établissement bancaire continue à prospérer et à s'asseoir sur des bases solides. Il y a augmentation des dépôts sur tous les postes et tout particulièrement sur la caisse d'épargne. *Le chiffre du bilan ascende à Fr. 839.850.— et présente une augmentation de Fr. 88.000,— sur celui de l'année précédente.* Le mouvement général de la Caisse a été de Fr. 1,609,977.— avec 2236 opérations. Les prêts à terme à la Caisse centrale se montent à Fr. 200,000.—, plus un compte courant de Fr. 69,783.—.

Une bonne partie des immeubles que la Caisse avait dû retenir ont été revendus sans aucune perte.

Après avoir encore entendu un très bon rapport de *M. Jules Oguey-Chablais*, président du Conseil de surveillance, l'assemblée approuve les comptes et la gestion et fixe à 5,62 % le dividende à payer aux parts sociales.

H. T.

Les nouvelles Caisses Raiffeisen suisses



GURTNELLEN (Uri)

Village montagnard de 600 habitants, dans la haute vallée de la Reuss. — Des hommes dévoués à la chose publique organisent intelligemment depuis plusieurs années la coopération locale. Successivement une société de consommation et une société de laiterie sont constituées. La population désire encore ardemment avoir une coopérative locale d'épargne et de crédit comme il en existe dans d'autres villages où elles rendent d'immenses services. Le député de l'endroit, soutenu par le curé de la paroisse, prend l'initiative de faire donner une conférence publique par un délégué de l'Union suisse. Cette conférence a lieu le 9 février; 21 citoyens donnent spontanément leur adhésion et le 21 février la Caisse est définitivement constituée. C'est la 11^{me} du canton d'Uri.

Gurtellen entre dans l'Union suisse comme 775^{me} Caisse affiliée.

CORRESPONDANCE

M. J. G.

Un titre remis en nantissement ne doit pas être restitué à son propriétaire avant le remboursement intégral du compte.

Vous exposez qu'un client qui a en nantissement chez vous un carnet d'épargne de la Banque cantonale vous a demandé son titre afin d'aller à la banque y faire inscrire les intérêts. Vous avez bien fait de ne pas lui donner son livret. Une Caisse ne doit jamais délivrer, pour quelque motif que ce soit, un titre déposé en nantissement, avant que le compte soit remboursé. Si, pour un motif ou pour l'autre, le titre n'était pas rendu — et le cas s'est présenté quelquefois — le caissier serait personnellement responsable. — Le caissier n'a qu'à adresser lui-même le titre pour la mise à jour ou l'encaissement des coupons.

M. C. H.

Nantissement d'une police d'assurance.

L'art. 73 de la loi fédérale sur le contrat d'assurance du 2. 2. 04 dit : « Le droit qui découle d'un contrat d'assurance de personnes ne peut être constitué en gage ou cédé ni par endossement ni par simple tradition de la police. Pour que la constitution du gage et la cession soient valables, il faut la *forme écrite* et la tradition de la police, *ainsi qu'un avis écrit à l'assureur* ».

Donc, pour que le nantissement de la police soit valable, il faut, outre un acte de nantissement signé par le bénéficiaire, un avis écrit à la Société d'assurance (formulaire spécial à l'Union).

Comment organiser une assemblée jubilaire.

M. L. P.

Il est parfaitement indiqué de marquer par une petite manifestation appropriée le 25^{me} anniversaire de fondation de votre Caisse.

L'organisation de ces manifestations jubilaires dépend naturellement toujours des us et coutumes cantonales et locales et varie d'une région à l'autre. Mais la meilleure manière de procéder est, à notre avis, la suivante :

On prévoit une manifestation en *deux actes* principaux :

- l'*assemblée générale administrative*, dans sa forme ordinaire.
- la *séance jubilaire* avec rapport jubilaire approprié, allocutions, et discours éventuels des invités. On pourra prévoir à cette occasion une modeste collation et éventuellement certaines productions récréatives (société de chant, musique, etc.).

Il est indiqué d'inviter à la manifestation l'Union suisse, la Fédération cantonale ainsi que les autorités locales. On peut adresser aussi une invitation aux Caisses du voisinage immédiat.

Le rapport jubilaire dont nous parlons plus haut peut être présenté par le président, le caissier ou un autre membre des organes, éventuellement par une autre personne spécialement désignée. Ce rapport

comportera certaines notes historiques sur la Caisse, son activité, son développement successif et les services rendus. Il relatera spécialement les péripéties de la fondation et notera les noms des fondateurs auxquels un hommage spécial sera rendu.

Les Caisses de quelque importance pourront publier également à l'occasion de leur jubilé un *rapport imprimé* de circonstance (on peut se procurer des exemples à l'Union).

Extrait des délibérations

de la séance commune des Conseils de direction et de surveillance de l'Union du 17 mars 1940.

1. Les conditions d'adhésion étant toutes dûment remplies, les nouvelles Caisses de **Realp** et **Gurtellen** (Uri) **Lipperswil** (Thurgovie), **Anières** (Genève) et **Rhâzuns** (Grisons) sont définitivement admises dans l'Union.

Ces nouvelles fondations portent à **677** le nombre actuel des Caisses affiliées.

Les Conseils prennent acte avec une satisfaction particulière des bons résultats de l'activité propagandiste manifestée au cours du premier trimestre de cette année.

2. L'approbation définitive est donnée à **4 crédits à des Caisses affiliées**, d'un montant global de Fr. 135.000.—.

3. La Direction présente le **bilan de la Caisse centrale** au 28 février 1941.

Ensuite principalement de l'afflux continu de capitaux des Caisses affiliées la **somme du bilan** a encore augmenté de 3 millions depuis le début de l'année et atteint ainsi **88,7 millions de francs**.

4. Au 1^{er} mars 600 Caisses affiliées sur les 672 que comptait l'Union au 31 décembre 1940 avaient déjà remis leurs comptes annuels de 1940. Les autres Caisses ayant établi leurs comptes par la suite, en partie avec l'assistance de l'Office de revision, il résulte d'un état provisoire qui a pu être déjà établi que la **somme globale des bilans se monte à 450,1 millions de francs**, ce qui représente une **augmentation de 15,2 millions** soit de 3,50 % (augmentation en 1939 : 14,6 millions soit 3,48 %). A une seule exception près tous les cantons enregistrent des progrès.

5. Les **nouveaux statuts de l'Union** font l'objet d'une étude approfondie. Un projet définitif est établi qui sera soumis à la prochaine assemblée générale de l'Union.

6. Le **congrès annuel** de l'Union est fixé aux 18 et 19 mai prochain, à Lucerne.

7. Les Conseils donnent leur approbation aux statuts de la **Fédération cantonale uranaise** nouvellement constituée.

Le Secrétariat de l'Union.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Communications du Bureau de l'Union

Inscription au Registre du Commerce des mutations intervenant dans l'organe responsable.

- Toutes les mutations intervenant dans le *Comité de direction* doivent être annoncées au Registre du commerce. Il n'est par contre pas nécessaire de le faire pour le caissier et le Conseil de surveillance.
- La réquisition d'inscription doit être présentée immédiatement après l'assemblée générale respective et la constitution définitive du Comité de direction.
- On utilisera, pour requérir cette inscription, le formulaire ad hoc (ratifié par l'Office fédéral du registre du commerce) que livre l'Union.

Correspondance avec l'Union.

Il arrive encore fréquemment que des caissiers font parvenir leur correspondance d'affaires à l'adresse de fonctionnaires et de reviseurs de l'Union. Or, comme ces derniers se trouvent fréquemment en voyage ou sont mobilisés, il en peut résulter des complications et de désagréables retards. C'est pourquoi nous prions les caissiers et les comités d'adresser toutes les correspondances d'affaires directement à l'adresse de l'Union.

MOT DE LA FIN

Un jour que le marquis de La Pègre, fortement éméché, allait signer une reconnaissance de dette, il demande :

— Que vaut ce papier timbré ?

— Deux francs.

Il signe et dit alors :

— Maintenant il ne vaut plus rien.

Pensée

Des hommes responsables et solidaires.

La fin première de l'institution coopérative est de relever la situation économique de ses membres, mais par les moyens qu'elle met en œuvre, par les qualités qu'elle demande à ses membres et qu'elle développe en eux, elle vise et atteint plus haut : le but de la coopération est alors de faire des hommes responsables et solidaires, pour que chacun d'eux s'élève à une pleine vie personnelle et, tous ensemble, à une pleine vie sociale ».

Dr. G. Fauquet, « Le Secteur coopératif ».